

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
Le 8 avril à 9 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
Présents..... 14
Votants..... 15
Procurations..... 1

Date de la convocation : 04/04/2023

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALLA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALLA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier
PROCURATIONS : Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUYRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 4
DELIBERATION N° 8
BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE 2023
VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie MASSON, adjointe au Maire, pour présenter le budget annexe de la station-service de l'exercice 2023

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 316 175.00 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 10 200.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
Décide à 15 voix pour

- **D'ARRÊTER** le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe de la station-service.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 13 AVR. 2023
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 13 AVR. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.